



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 130593

### Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la question de la sécurité des dispositifs médicaux. Après le scandale des prothèses mammaires PIP qui a touché plus de 400 000 femmes dans le monde, on déplore une nouvelle affaire concernant des prothèses de hanche défectueuses implantées à une centaine de milliers de patients à travers le monde et dont on aurait eu confirmation de leur fort taux de métaux toxiques. Contrairement aux médicaments, les dispositifs médicaux ne sont pas soumis à une autorisation de mise sur le marché et leur commercialisation relève de la seule responsabilité du fabricant. C'est pourquoi il demande quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre afin de que ce genre d'incidents plus que malheureux ne se reproduise plus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (5<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 130593

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2012, page 2236

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)